

Qu'est ce que le GDS ?

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) du Calvados est un organisme à vocation sanitaire agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Que peut m'apporter la section avicole ?

Grâce à votre adhésion, vous bénéficiez d'aides financières pour différents volets sanitaires de votre élevage. Elle vous permet également d'accéder à une veille sanitaire afin de rester informé de l'actualité sanitaire avicole.

Qui peut adhérer à la section avicole ?

Tous les détenteurs de volailles, que vous soyez éleveurs professionnels ou amateurs, indépendant ou contractualisé, spécialisé ou en production mixte.



Contactez-nous



14 rue Alexander Fleming
14200 Hérouville St Clair



gds14@reseaugds.com



02 31 44 86 87



gds-calvados.fr

2026 / 2027 Section avicole



Prévenir, surveiller et protéger les élevages.



Les différentes aides et avantages :

Prise en charge des suivis sanitaires :

- **100 % HT** des autocontrôles Salmonelle avant départ
- **100 % HT** des autocontrôles trimestriels Salmonelle en poules pondeuses (sur la base réglementaire avec vaccination)
- **100 % HT** des écouvillons Influenza Aviaire imposés par la DDPP en période de crise
- **100 % HT** des frais d'analyse d'eau annuels (le prélèvement restant à la charge de l'éleveur)

Prévention et biosécurité :

- Formation à la biosécurité
- Accompagnement au montage des dossiers de demande d'aide pour les petits investissements.
- Aide individuelle à la mise en place du plan de biosécurité

Veille sanitaire :

- Diffusion d'une newsletter sanitaire pour suivre l'actualité réglementaire et les alertes sanitaires

Accompagnement en cas de problème sanitaire :

- En cas de morbidité ou de mortalité
 - Aide au diagnostic :
 - Prise en charge de **50 % HT** des frais de recherche des causes de morbidité ou de mortalité (analyses ou autopsies)
 - Caisse « Coup dur sanitaire » (optionnelle, selon les dispositions du règlement intérieur)
 - Aides exceptionnelles (ATM spécifiques, selon les conditions en vigueur)
- En cas d'APDI (Influenza Aviaire, Pestes aviaires)
 - Avance des subventions de l'État
 - Prise en charge des opérations de désinfection non prises en charge par l'Etat.
 - Indemnisation des pertes non prises en compte par les dispositifs publics (aliment, fin de lot, etc.), selon le règlement intérieur

Ma cotisation

Je choisis d'adhérer et de bénéficier des avantages de la section avicole :

Forfait élevage Mt1		35€
Cotisation sanitaire	Tranche de surface	Tarif annuel
	Moins de 250 volailles (ou < 29 m²)	15€
	De 30 à 499 m²	30€
	Tranche de 500 m² entamé supplémentaire	30 €/tranche sup.
	Cotisation sanitaire Mt2	_____
Caisse coup dur (Option)	Tranche de surface	Tarif annuel
	Tranche de 500 m² entamé	5 €/tranche
	Cotisation Caisse coup dur Mt3	_____
Montant total des cotisations :		Mt1 + Mt2 + Mt3 (Optionnel)

Retrouver le bulletin d'adhésion sur le site internet du gds ou contactez nous pour plus d'information.

